



2 RUE DE LA JUSTICE - 93213 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com | Tél. 01 49 46 13 50 | www.fftri.com

LABELLISATION DES ECOLES DE RAID critères 2023

Présentation du dispositif

❖ PREAMBULE

La labellisation est une démarche volontariste du club, premier témoin de son engagement envers la formation des jeunes.

Le dispositif s'appuie sur un principe d'attribution de points au regard de critères (items) offrant une lecture de la situation du club. Ce système a pour vocation de valoriser les points forts et ainsi de prendre en considération la particularité d'organisation et de fonctionnement de chaque structure.

La labellisation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des clubs dans leur structuration et leur développement.

Contrairement aux Écoles de Triathlon, la demande de labellisation des écoles de raid se fait manuellement (et non sur espace tri 2.0).

Vous pourrez faire une demande de labellisation des écoles de raid dès maintenant en suivant [ce lien](#) et **jusqu'au 31 août 2022**. Les pièces justificatives seront à adresser directement à la C.T.N: Claire Grossoeuvre cgrossoeuvre@fftri.com.

❖ VALORISATION DES NIVEAUX DE LABELLISATION

Suite à la validation de leur label, les clubs bénéficient d'un soutien lié à leur implication dans le domaine de la formation. Cela se caractérise par l'attribution d'un crédit formation consommable dans le catalogue des formations fédérales (BF, accompagnateur, formation santé...) en fonction du niveau de label comme défini ci-dessous :

- Clubs labellisés 1 étoile : crédit formation d'une valeur de 200€
- Clubs labellisés 2 étoiles : crédit formation d'une valeur de 400€

Le crédit formation 2023 est mobilisable en fonction du niveau de label 2022 sur les formations de l'année en cours avec obtention du diplôme en 2023.

❖ **NOUVEAUTÉ 2023**

1. Temps de sensibilisation sur la prévention des violences dans le sport

Un temps de sensibilisation sur la thématique des violences sexuelles dans le champ du sport à destination, à minima, des entraîneur.e.s du club devait être réalisé l'année dernière pour pouvoir prétendre à une labellisation. Pour vous accompagner dans cette démarche, nous vous avons proposé un support de présentation dédié que vous aviez reçu par mail.

Cette sensibilisation reste obligatoire en 2023, à ce titre, des documents vous seront transmis pour être distribués à l'ensemble de l'équipe encadrante. Le support powerpoint reste également à votre disposition si vous souhaitez organiser une réunion en présentiel en complément.

2. Equipe pédagogique

La fonction d'éducateur sportif est incompatible avec certaines condamnations et interdictions administratives d'exercer. Pour répondre à cette "obligation d'honorabilité", toutes personnes ayant une fonction d'encadrement, bénévole ou rémunérée, diplômée ou non, doit se déclarer via son compte Espace tri 2.0, à la prise de licence ou à tout moment. Cette démarche réglementaire concourt à la protection de nos licenciés et représente un gage de confiance. Ainsi, seuls les éducateurs ayant effectué cette déclaration pourront être pris en compte dans la labellisation.

Pour les clubs composés de 16 jeunes ou moins, 2 éducateurs pourront être pris en compte. A partir de 16, le ratio de 1 éducateur pour 8 jeunes s'applique avec arrondi à l'entier le plus proche.

Par ailleurs, pour les clubs professionnalisés, un document attestant l'embauche et le nombre d'heures du/des salarié(s) devra être téléversé (ex : fiche de paie avec l'accord du salarié, attestation d'embauche).

❖ **CRITÈRES DE LABELLISATION**

La labellisation s'organise autour de 4 critères :

1. Structuration de l'école de raid ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;

Tous les critères font l'objet d'une validation par la Conseillère Technique Nationale.

1. Structuration de l'école de raid

Les informations demandées via le questionnaire donnent un premier aperçu de l'organisation de l'école de raid.

Pour être labellisable, l'école doit proposer:

- à minima 1 créneau d'entraînement par semaine en période scolaire (précisez l'activité(s) trail, vtt,...).
- des créneaux ponctuels pour 2 des 3 activités suivantes : course d'orientation, activités de pagaies, activités cordes.

➤ Les justificatifs de l'organisation du planning sportif devront être fournis.

Critère obligatoire, la structuration de l'école de raid rapporte **30 points** pour la labellisation.

2. Equipe pédagogique

Les informations demandées via le questionnaire visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices licencié.e.s dans le club intervenant au sein de l'école de raid. En fonction du niveau de qualification, l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points. Les interventions professionnelles (**club employeur = contrat de travail du club, les prestataires extérieurs ne sont pas retenus**) feront l'objet d'une bonification (1 ETP=40pts, Temps partiel=20pts). **Le nombre de cadres valorisés pour les clubs de 16 jeunes ou moins est de 2, ensuite il sera limité par le ratio : 1 cadre/8 licenciés catégories jeune supplémentaire** arrondi à l'entier le plus proche.

⚠ Les bénévoles en formation ne pourront pas être comptabilisés.
Il faut être licencié.e dans le club d'intervention.

Encadrement intervenant au sein de l'école de raid (hors prestations ponctuelles, la licence pour l'encadrement est obligatoire)	
<ul style="list-style-type: none">● Initiateur Raid F.F.TRI./BF2 spécialité raid● Moniteur Raid F.F.TRI./BF3 spécialité raid● Diplômes spécifiques³ (diplôme d'état ou fédéral) en canoë-kayak, course d'orientation, spéléologie ou canyon, GHM	15 points/initiateur 20 points/moniteur 5 points/ intervenant.e.s

➤ L'identité et les diplômes des intervenants devront être fournis (+contrat ou engagement sur l'honneur).

3. Jeunes

Pour pouvoir prétendre à la labellisation, il est obligatoire d'avoir à minima 10 jeunes licenciés dans le club (licence jeune). Au-delà de 10 jeunes, une bonification est accordée. La parité est aussi un critère apportant des points.

Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

Avoir à minima 10 licencié.e.s jeune (critère obligatoire)	15 points
Par tranche de 10 licencié.e.s (au delà de 10 licenciés jeunes)	1 point par jeune supplémentaire
Si à minima 40% de licencié.e.s. jeunes du sexe le moins représenté	15 points

4. Vie sportive

Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune raideur dans sa pratique et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive (1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021). L'épreuve organisée peut être une épreuve compétitive ou une manifestation à vocation d'animation ("randoraid" autorisé si épreuve affiliée FFTRI et inscrite au calendrier fédéral). 2 épreuves maximum comptabilisées au cours d'une même saison sportive.

➤ Fournir le calendrier avec la mise en évidence des épreuves concernées.

La participation des jeunes au championnat de France jeune de raid est aussi valorisée.

Participation au championnat de France jeune de raid	2 pts par participant.e
Organisation d'une épreuve jeune² ouverte à toutes et à tous et affiliée (critère obligatoire)	30 pts par épreuve (max 2 épreuves comptabilisées)

❖ NIVEAU DE LABELLISATION

En fonction du total de nombre de points récoltés à l'issue de la demande de labellisation le club se verra attribuer un nombre d'étoiles selon la répartition suivante :

1ère étoile	2ème étoile
100 points	200 points

❖ CALENDRIER DE LABELLISATION

	Ouverture <small>(système)</small>	Fermeture
Saison sportive	1 ^{er} janvier	31 décembre
Période de prise en compte des épreuves	1 ^{er} septembre n-1	31 août
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 ^{er} avril	31 août (fermeture accès clubs)
Période de régulation pour les CTL	1 ^{er} septembre	15 septembre (fermeture accès CTL)
Période de labellisation (DTN et mission jeunes)	15 septembre	30 septembre

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre Claire Grosseuvre : 06 45 14 94 95 / cgrosseuvre@fftri.com